

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Finance, comptabilité

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Finance, comptabilité* est gérée par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Poitiers. Elle prépare à un large ensemble de métiers qui s'inscrivent dans les domaines de la finance, de la comptabilité, de la fiscalité et du contrôle de gestion. Les professionnels ainsi formés ont donc principalement vocation à s'insérer dans les directions administratives et financières, fiscales et de contrôle de gestion. La mention se compose de quatre spécialités : *Gestion fiscale, Finance et ingénierie financière, Système d'information et contrôle* et enfin *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA).

La spécialité CCA comprend une première année de master (M1) et une deuxième année de master (M2), tandis que pour les trois autres spécialités il existe un M1 commun qui alimente chacune des trois spécialités de M2 impliquées.

La spécialité CCA est intégralement en formation initiale classique (cours et stage). En revanche, pour les trois autres spécialités ce n'est pas le cas puisque le M1 commun (dit M1 *Finance-comptabilité*) est proposé en formation initiale (classique et en formation à distance), tandis que les M2 sont proposés en apprentissage (la spécialité *Finance et ingénierie financière* est également proposée en formation initiale à distance).

L'ensemble des spécialités vise une insertion professionnelle immédiate même s'il est possible pour les étudiants de suivre en enseignement optionnel ou en complément de leur formation dans le cadre d'un diplôme d'université (DU) des enseignements leur permettant ensuite de poursuivre en doctorat de Sciences de gestion.

Pour les quatre spécialités, les enseignements en France se déroulent à Poitiers dans le campus centre-ville mais à côté des parcours situés sur le territoire français il existe également des parcours délocalisés. Ainsi la spécialité *Finance et ingénierie financière* est proposée en partenariat avec l'école de management de Casablanca (ESCA). La spécialité CCA, pour sa part, est proposée à Madagascar en partenariat avec l'institut national des sciences comptables et de l'administration d'entreprises (INSCAE) et l'ordre des experts comptables et financiers malgache (OECFM).

Analyse

Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre des différentes spécialités sont clairement définis. On notera que globalement les champs couverts par les spécialités de la mention sont tout à la fois clairement délimités et larges. En effet, les champs de compétences abordés correspondent globalement à ce qu'on nomme parfois familièrement les « métiers du chiffre » : finance, comptabilité, contrôle de gestion et, plus spécifiquement dans le cas présent, la fiscalité. Les compétences acquises dans ces différents domaines peuvent se déployer dans un grand nombre de métiers et contextes professionnels (direction financière, cabinet d'expertise,...).

Comme cela est rappelé par les auteurs du dossier d'autoévaluation, il s'agit dans bien des cas de professions réglementées, ce qui implique de la part des étudiants une formation aux codes et pratiques de ces contextes où règles formelles et informelles sont souvent très normées.

Organisation

L'organisation globale est complexe et la cohérence d'ensemble est peu évidente, même si les spécificités du master CCA s'expliquent par la nécessité de respecter la charte fixée par la commission permanente de l'ordre des experts-comptables et les prescriptions adossées à l'obtention des dispenses des unités d'enseignement (UE) du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Ainsi rendre compte de la structuration globale des filières conduit à distinguer le cas de la spécialité CCA et celui des trois autres spécialités. La spécialité CCA forme en effet un bloc autonome constitué à la fois d'un M1 et d'un M2 en propre. Elle n'est pas proposée en alternance.

En revanche, les trois autres spécialités s'articulent autour d'un M1 commun. Dans le cadre de ce M1 partiellement mutualisé, le M1 *Finance-comptabilité*, les enseignements du tronc commun représentent environ 50 % du total pour chacune des spécialités. Des procédures de détection (questionnaires auprès des étudiants) et des mesures correctives sont mises en œuvre pour s'assurer de l'absence de redondances tout au long des cursus.

Pour la spécialité *Finance et ingénierie financière* délocalisée à Casablanca, la pédagogie s'appuie sur la plateforme d'enseignement à distance de l'IAE couplé à des missions d'enseignement sur place.

Pour la spécialité CCA délocalisée à Madagascar, les cours sont assurés par des enseignants des deux institutions en partenariat (l'IAE de Poitiers et l'OECFM).

Positionnement dans l'environnement

Pour la plupart des spécialités de la mention, il existe des formations similaires ou semblables dans la zone géographique mais, selon les rédacteurs du dossier d'évaluation, cela ne donne pas lieu à la perception d'une réelle concurrence entre ces spécialités.

De nombreux acteurs socio-économiques (cabinet d'audit, ordre professionnel, entreprises...) en lien avec le cursus des spécialités sont impliqués dans le déroulement des programmes. Cette implication se traduit notamment par l'accueil d'étudiants en stage ou en contrat d'alternance mais se manifeste également selon d'autres modalités : enseignements par des praticiens, conférences, encadrement de projets tuteurs...

Equipe pédagogique

La composition de l'équipe pédagogique semble globalement équilibrée. Pour l'ensemble des spécialités, près de 70 % des enseignements sont assurés par des enseignants de l'établissement, tandis que 20 % sont assurés par des praticiens extérieurs et 8 % par des professeurs associés à temps partiel (PAST).

La diversité des profils représentés, y compris parmi les enseignants de l'établissement, se mesure également à l'aune de la liste indiquée des enseignants « à statut » intervenant dans la mention : trois professeurs en comptabilité ou contrôle, trois maîtres de conférences en comptabilité, contrôle, finance, un maître de conférences en économie, un maître de conférences en droit, trois professeurs agrégés du secondaire (PRAG) en comptabilité et un PAST, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs en M1 sont en croissance régulière ces dernières années (135 en 2014-2015 contre 62 en 2010-2011), avec une tendance à la hausse de la part d'étudiants ne provenant pas de l'université de Poitiers. Les effectifs inscrits en M2 sont tendanciellement stables mais avec, de façon étonnante, de très fortes fluctuations d'une année sur l'autre : 192 en 2010-2011, 238 en 2011-2012, 143 en 2012-2013, 185 en 2013-2014 et 222 en 2014-2015.

Le taux de réussite affiché est satisfaisant : environ 95 % en M1 et 96 % en M2 en moyenne sur l'ensemble de la période et pour l'ensemble des spécialités. Mais comme pour d'autres aspects du dossier, on peut regretter ici l'absence de données détaillées par spécialité.

Pour ce qui concerne les taux d'insertion, les données fournies apparaissent, au premier regard, tout à fait satisfaisants pour l'ensemble de la mention si l'on ne considère que les chiffres bruts d'insertion dans l'emploi (plus des deux tiers des diplômés en emploi six mois après l'obtention du diplôme, 90 % 30 mois après). Mais l'examen des emplois par catégorie socio-professionnelles invite à nuancer sensiblement l'appréciation. Ainsi les emplois trouvés ne relèvent de la catégorie « ingénieur, cadre » que pour 50 % des répondants dans l'enquête à six mois et 63 % pour les répondants de l'enquête à 30 mois.

Place de la recherche
<p>Bien que les spécialités de la mention soient avant tout tournées vers une finalité d'orientation professionnelle, la place de la recherche n'est pas négligeable. De nombreux enseignants au sein des cursus ont une activité de recherche, notamment dans le cadre du laboratoire de l'IAE, le centre de recherche en gestion (CEREGE). Par ailleurs, dans toutes les spécialités les étudiants bénéficient d'une initiation à la recherche sous différentes formes : séminaires méthodologiques (avec la possibilité également d'une formation plus poussée dans le cadre d'une UE optionnelle), séminaires de lecture, études de projets tuteurés...</p> <p>On notera néanmoins, sans que ce soit surprenant puisqu'il s'agit de spécialités qui visent avant tout une finalité d'insertion professionnelle, que le nombre d'étudiants poursuivant en doctorat est faible : seuls deux étudiants ces dernières années se sont engagés dans une démarche doctorale à l'issue du M2.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Conformément à la finalité d'insertion professionnelle qui fonde les spécialités de la mention, la logique de professionnalisation est omniprésente. Cette place de la professionnalisation est évidente si l'on considère le fait que trois spécialités proposent l'année M2 en apprentissage. Mais par-delà la place de l'alternance et celle des stages évoquée dans la section suivante, la logique de professionnalisation imprègne également le cœur même de l'appareillage pédagogique. Cela est attesté par les interventions de praticiens professionnels dans le cadre des enseignements mais également par la nature des différents travaux demandés aux étudiants (projet tuteuré) et des événements auxquels ils sont invités à participer : biennale de l'audit, trophée du meilleur jeune fiscaliste, tournoi de gestion des experts-comptables, <i>job dating</i>...</p>
Place des projets et des stages
<p>Outre l'alternance qui concerne l'année M2 de trois des quatre spécialités, la mention se caractérise également par le poids très significatif qui est accordé aux périodes de stage en entreprise. Pour toutes les spécialités, un stage de trois mois est obligatoire en M1. Pour la spécialité CCA (non concernée par l'alternance), un stage de six mois est également obligatoire en M2. Etrangement, il est fait mention dans le dossier de « périodes de stage/d'alternance » également pour le M2 des trois autres spécialités. Pour autant, les données factuelles manquent et on ne voit pas du tout comment ces possibles stages peuvent s'articuler avec la logique de l'alternance.</p> <p>Les stagiaires bénéficient d'un double encadrement, par un enseignant de la formation et par un tuteur en entreprise. Il semble par ailleurs que les stages donnent systématiquement lieu à la rédaction d'un mémoire, qui lui-même fera l'objet d'une soutenance. Le rapport d'autoévaluation est parfois peu clair concernant ce sujet car on ne distingue pas toujours nettement dans le propos ce qui concerne le suivi des stages et ce qui concerne le suivi des projets professionnels.</p>
Place de l'international
<p>La dimension internationale de la mention est multiforme. Il existe ainsi par des flux de mobilité internationale à la fois entrante et sortante, que cela soit dans le cadre d'une mobilité académique ou dans le cadre de stage à l'étranger. A cet égard, le nombre moyen d'étudiants en mobilité sortante n'est pas négligeable : en M1, deux à cinq étudiants par an réalisent une mobilité académique, tandis qu'environ cinq étudiants par an optent pour un stage à l'étranger. A cela s'ajoutent des stages de longue durée à l'étranger en M2 dans le cadre de la spécialité CCA.</p> <p>Il existe également une possibilité de partir en année de césure mais la procédure relève de la politique générale de l'IAE et le rapport d'autoévaluation ne donne pas de données chiffrées propres à la mention.</p> <p>En revanche, il convient de rappeler l'existence de diplômés délocalisés à Casablanca et à Madagascar, et de souligner le réel accent porté sur l'apprentissage de la langue anglaise, avec notamment un certain nombre de cours dispensés en anglais.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Des passerelles existent au sein de la mention et avec d'autres mentions, mais le dossier d'autoévaluation souligne que ces possibilités offertes donnent lieu à peu de changements en pratique.</p> <p>En revanche, il convient de mettre au crédit de la mention, et semble-il plus globalement de l'université de Poitiers, le fait que plusieurs procédures sont prévues (notamment, les étudiants sont systématiquement appelés par le secrétariat de scolarité en cas d'absences répétées) visant à détecter les étudiants en difficulté et, le cas échéant, à leur proposer des aménagements d'études ou bien une réorientation en cours d'année ou à la fin de l'année universitaire.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'effort porté sur l'apprentissage de l'anglais et la place accordée aux outils numériques ressortent comme deux des éléments les plus distinctifs en termes de modalités d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.</p> <p>L'effort porté sur l'apprentissage de l'anglais se traduit notamment par des cours de langues (20 heures par semestre, en plus des ressources proposées par la maison des langues de l'université de Poitiers) et par des cours dispensés en anglais.</p> <p>S'agissant de la place des outils numériques, il convient tout d'abord de rappeler que le programme délocalisé à Casablanca prend fortement appui sur la plateforme d'enseignement à distance de l'IAE. Mais les outils numériques jouent également un rôle au sein des masters non délocalisés. Les étudiants de l'université de Poitiers bénéficient tous gratuitement d'une suite bureautique, et donc des fonctionnalités pédagogiques associées. Le dossier offre en revanche peu de visibilité sur la façon dont les étudiants s'approprient concrètement ces potentialités numériques et comment les membres de l'équipe pédagogique sont formés et incités à les utiliser en pratique.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de validation des crédits, d'accès en M2 et le rôle des jurys sont tout à fait conformes aux pratiques usuelles, pour l'essentiel normées par le cadre réglementaire.</p> <p>Depuis la rentrée 2016/2017, il n'existe plus qu'un seul jury pour l'ensemble de la mention, tandis que jusqu'alors il y avait un jury spécifique pour chaque spécialité.</p> <p>L'organisation des jurys et les règles générales d'évaluation des étudiants sont bien détaillées dans le dossier. Cela est conforme à la procédure Qualicert, qui implique un renforcement de l'information faite aux étudiants sur les modalités d'évaluation. D'autre part, les règles d'affectation des crédits européens (ECTS) sont bien précisées pour chaque UE.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les différents types de connaissances à acquérir et de compétences à maîtriser se trouvent clairement exposés dans les divers documents d'identification et de description des filières. S'y trouvent notamment recensées et distinguées les compétences techniques spécifiques inhérentes aux différents métiers visés par les spécialités et les compétences de nature plus générale et transversale telle que la maîtrise de la langue anglaise, la prise de parole en public, la capacité de synthèse...</p> <p>Les étudiants disposent eux-mêmes d'éléments leur permettant de s'informer sur les connaissances acquises dans le cadre de la formation (annexe descriptive du diplôme, fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), livret de l'étudiant). L'annexe descriptive du diplôme et les fiches RNCP sont complètes et précisent bien les compétences visées et acquises à l'issue de la formation pour chaque spécialité.</p> <p>En revanche, il est surprenant qu'aucune référence ne soit faite au portefeuille d'expériences et de compétences (PEC), pourtant positionné au cœur de la démarche « compétence » initiée par l'université.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est assuré de façon rigoureuse au travers de deux principales procédures mises en œuvre au niveau de l'université. Une première vague d'enquête à six mois est spécifique à l'établissement. Une seconde vague à 30 mois s'appuie sur l'enquête annuelle pilotée par le service des études, de l'évaluation et du pilotage, dans le cadre de laquelle l'université de Poitiers rajoute dans le questionnaire des questions supplémentaires en surplus du tronc commun obligatoire. Pour autant, les taux de réponse aux enquêtes sont corrects sans être extraordinairement élevés, puisque ils ne sont que de 76,5 % pour l'enquête à six mois et de 68 % pour l'enquête à 30 mois. Par ailleurs, on peut regretter n'avoir que des données agrégées au niveau de la mention et non pas des données pour chacune des spécialités.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Les règles de fonctionnement du Conseil de perfectionnement et les procédures d'évaluation par les étudiants sont tout à fait satisfaisantes. Concernant le Conseil de perfectionnement, on notera notamment sa fréquence semestrielle et la représentation en son sein de sept enseignants, deux professionnels, deux étudiants et un ancien diplômé. On ignore toutefois dans quelle mesure il a effectivement permis de faire évoluer la formation.</p> <p>S'agissant des procédures d'évaluation par les étudiants, il convient de distinguer deux démarches distinctes avec, d'une part, une évaluation de la formation menée au niveau de l'établissement, et, d'autre part, une évaluation des enseignements administrée en ligne à la fin de chaque semestre de cours. Le champ des thèmes abordés dans ces enquêtes apparaît très complet. On peut en revanche regretter l'absence d'indication sur les résultats des enquêtes. Des nombres sont certes donnés dans les enquêtes d'insertion à six mois et 30 mois mais la synthèse des évaluations données en l'annexe ne porte que sur les taux de réponse.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une forte logique de professionnalisation (stages, alternance, projets tuteurés, nombreux contacts avec les praticiens d'entreprise, etc.).
- Des mécanismes de pilotage des programmes adaptés, avec notamment un Conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an et où sont représentés l'ensemble des parties prenantes.
- Des taux d'insertion professionnelle relativement élevés.
- Une dimension multinationale multiforme (formations délocalisées, cours en anglais, flux de mobilité entrante et sortante).

Points faibles :

- Une structuration globale de la mention asymétrique avec un cursus CCA très atypique dans son fonctionnement par rapport aux trois autres spécialités.
- Un dossier qui manque parfois de précisions compte tenu du recours excessif à des données agrégées au niveau de la mention et non pas des données détaillées par spécialité.
- Des niveaux d'emploi à la sortie parfois en deçà de ce que l'on peut attendre pour les diplômés d'un master de ce type.

Avis global et recommandations :

Le *master Finance, comptabilité* propose différents parcours qui en termes de domaines fonctionnels forment un tout plutôt complémentaire. Il s'appuie sur des outils de pilotage adaptés. En revanche, en termes d'organisation, sa cohérence interne est moins probante, notamment compte tenu de l'asymétrie existant entre le fonctionnement du parcours CCA, d'une part, et celui des trois autres parcours de la mention, d'autre part. C'est à cet égard pourquoi la réorganisation envisagée à l'occasion du prochain contrat, et qui est exposée au terme du dossier, avec notamment la transformation du parcours CCA en une mention autonome, semble opportune et s'inscrire dans la bonne direction.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013528 - master « finances comptabilité ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du master « finances comptabilité », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval